

# Séance d'informations Futurs 1H

## Rentrée 26-27

Pour un passage famille-école réussi



# Programme de la soirée



- **Accueil et bienvenue**
- **Présentation de l'école, de ses attentes, de son organisation**
  - *Présentation par le directeur*
- **Ateliers :**
  - transports
  - accueil extra-scolaire
  - visite d'une classe
  - attentes pour la 1H : conseils pour une rentrée réussie
- **Moment d'échange autour d'un verre**



# Présentation du Cercle scolaire EMAS



# Cercle scolaire EMAS

Les classes et les bâtiments...



- 18 classes ordinaires :
  - **4 classes : 1<sup>H</sup>-2<sup>H</sup>**
  - 14 classes : 3<sup>H</sup> à 8<sup>H</sup>
- Réparties dans:
  - 4 bâtiments
    - **1-4<sup>H</sup> à Marsens**
    - 5-6<sup>H</sup> à Echarlens
    - 7-8<sup>H</sup> à Sorens

# ASPECTS ORGANISATIONNELS DE L'ECOLE



# Aspects organisationnels

## Droits et devoirs des partenaires de l'école



- Obligation de fréquentation
- Parents responsables du respect de l'horaire (ponctualité)
- Sur le chemin de l'école responsabilité des parents
- Surveillance assurée par les enseignants 10 mn avant et après l'école et durant la récréation
- Absences: à annoncer avant le début des classes (certificat médical dès 5 jours)
- 14 semaines de vacances scolaires, donc aucune demande de congé avant ou après celles-ci, à part 4 demi-jours Jocker (avec conditions)
- Congé spéciaux exceptionnels : décès, maladie, regroupement familial pour événement officiel à l'étranger (mariage, baptême...) avec justificatifs.

## Demande de dérogation de l'entrée en scolarité

- Tous les enfants qui ont **4 ans révolus** au **31 juillet** ont l'obligation de fréquenter l'école.
- Toutefois les parents peuvent adresser par écrit, jusqu'au **30 mars**, une demande à l'inspecteur afin de reporter l'entrée de leur enfant à l'école:
  - La demande doit:
    - être signée par les 2 parents.
    - contenir la date de naissance de l'enfant
    - contenir les numéros de téléphone des 2 parents



# Horaire hebdomadaire 1-2<sup>H</sup>



lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h55-11h35 2 <sup>H</sup> 4 unités	7h55-11h35 1 <sup>H</sup> et 2 <sup>H</sup> 4 unités	7h55-11h35 1 <sup>H</sup> 4 unités	7h55-11h35 2 <sup>H</sup> 4 unités	7h55-11h35 1 <sup>H</sup> et 2 <sup>H</sup> 4 unités
13h35-15h20 1 <sup>H</sup> 2 unités	13h35-15h20 2 <sup>H</sup> 2 unités		13h35-15h20 2 <sup>H</sup> 2 unités	13h35-15h20 2 <sup>H</sup> 2 unités

# Communiquer

## Communication organisationnelle

- ✓ Klapp qui remplace WhatsApp
- ✓ Le petit messager ou autres



## Communication pédagogique et communication avec la direction

- ✓ Présentiel ou téléphone
- ✓ Courriel

# Tout ce qu'il y a à savoir sur :

<https://ecole-emas.ch/>

→ **Documents utiles**

→ Ou pour toute question :

**direction d'école 079 951 52 78**





vos questions  
vos remarques  
à vous la parole

# Suite de la soirée

---

## **Ateliers :**

---

Transports – *salle de classe 1-2H A*

---

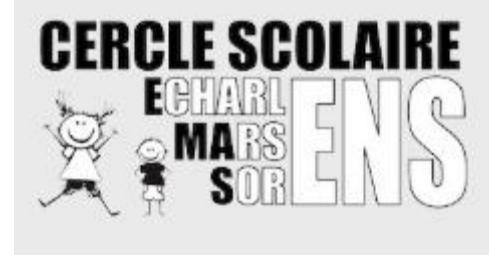
Accueil extra-scolaire – *la passerelle*

---

Visite d'une classe – *salle de classe 1-2HB*

---

Attentes pour la 1H - *salle de classe 1-2HD*



# Transports scolaires



# Principes de bases

- Les transports scolaires relèvent de la **compétence communale**. Pour le cercle scolaire d'Echarlens-Marsens-Sorens, cette responsabilité est assumée par la commune de Marsens et son administration.
- Les élèves sont transportés par les **trois bus communaux et le midibus TPF**.
- L'horaire des transports est calculé au plus juste afin de limiter la durée des trajets pour les enfants.
- **Il est vivement conseillé et souhaité que les enfants utilisent les bus scolaires pour se déplacer de leur village de domicile vers le site scolaire en question afin d'éviter une surcharge de voitures aux alentours des écoles.**

# Quel bus ?

- Les enfants **utilisent toujours le même bus**, pour l'aller et le retour, matin et après-midi.
- Chaque enfant a une **place réservée** dans un bus déterminé et prend le même bus durant toute l'année scolaire.
- Les bus scolaires se chargent aussi du transport pour les enfants inscrits à l'AES.
  - Il y a actuellement un AES sur les sites de Marsens et de Sorens.

# Lieux de prise en charge

- **Marsens** : Parking devant l'école
- **Echarlens** : Devant l'école
- **Vuippens** : Place de prise en charge en face de l'église
- **Sorens** : Devant l'école

# Horaires

- **Une seule place est réservée par élève entre son lieu de domicile et celui de sa classe et pour les transports de l'accueil extra-scolaire à midi. Les élèves doivent être présents à l'arrêt de bus 5 minutes avant l'horaire de départ.**
- **ATTENTION** : les places dans les bus étant comptées, il est impératif que tout changement soit annoncé. **Les changements spontanés** (repas exceptionnel chez un camarade, chez des grands-parents, etc.) **ne pourront être acceptés**. Ces changements doivent être discutés avec le chauffeur concerné ou la direction de l'école.

# Grille horaires (exemple)

	Arrêts	Classes ou degrés	MATIN ALLER		APRÈS-MIDI ALLER	
			arr.	dép.	arr.	dép.
BUS TPF 41	Marsens	7H - 8H A		07:30		13:10
	Vuippens	7H - 8H	07:34	07:36	13:14	13:16
	Sorens	1H - 2H - 4H	07:40	07:42	13:20	13:22
	Marsens	5H A - 6H	07:49	07:51	13:29	13:31
	Echarlens		07:56		13:36	
BUS BLANC 21 + 2	Marsens	8H B		07:30		13:10
	Sorens	3H	07:37	07:39	13:12	13:14
	Marsens	5H B	07:46	07:48	13:21	13:23
	Vuippens	5H - 6H	07:52	07:54	13:27	13:29
	Echarlens		07:58		13:33	
BUS JAUNE 22 + 2	Sorens	5H + 6H A		07:30		13:10
	Echarlens	1H + 2H + 3H B/C	07:37	07:39	13:17	13:19
	Marsens		07:43	07:45	13:23	13:25
	Vuippens	1H-2H-3H-4H	07:48	07:50	13:25	13:27
	Marsens		07:54		13:33	
BUS BLEU 19 + 2	Echarlens	7H - 8H		07:30		13:10
	Sorens	6H B	07:37	07:39	13:17	13:19
	Echarlens	3H A - 4H	07:46	07:48	13:26	13:28
	Marsens		07:53		13:33	
			MATIN RETOUR		APRÈS-MIDI RETOUR	
BUS TPF 41	Arrêts	Classes ou degrés	arr.	dép.	arr.	dép.
	Echarlens	5H A - 6H		11:40		15:25
	Marsens	1H - 2H - 4H	11:45	11:47	15:30	15:32
	Sorens	7H - 8HA	11:54	11:56	15:39	15:41
	Vuippens	7H - 8H	12:00	12:02	15:45	15:47
BUS BLANC 21 + 2			12:06		15:51	
	Echarlens	5H B		11:40		15:25
	Vuippens	5H - 6H	11:44	11:46	15:29	15:31
	Marsens	3H	11:50	11:52	15:35	15:37
	Sorens	8H B	11:59	12:01	15:44	15:46
BUS JAUNE 22 + 2			12:08		15:53	
	Marsens	1H-2H-3H-4H		11:40		15:25
	Vuippens		11:44	11:46	15:29	15:31
	Marsens	1H + 2H + 3H B/C	11:50	11:52	15:35	15:37
	Echarlens	5H + 6H A	11:56	11:58	15:41	15:43
BUS BLEU 19 + 2	Sorens		12:05		15:50	
	Marsens	3H A - 4H		11:40		15:25
	Echarlens	6H B	11:45	11:47	15:30	15:32
	Sorens	7H - 8H	11:54	11:56	15:39	15:41
	Echarlens		12:03		15:48	

## CHAUFFEURS DE BUS

BUS BLANC  
BUS JAUNE  
BUS BLEU  
BUS TPF

M. SIMON JOLY  
Mme NICOLE VAUDAN  
M. PIERRE-ALAIN BOUVIER  
M. MARIO SENA

Dès la rentrée 2025-26, les chauffeurs seront joignables par KLAPP.

MERCI D'UTILISER CE MOYEN DE COMMUNICATION UNIQUEMENT.

La grille horaires est **communiquée durant le mois d'août** chaque année dans le bulletin d'informations disponible sur le site : <https://ecole-emas.ch/>

# Parking pour les parents

- **Marsens** : parking de l'hôpital.
- **Echarlens** : parking de l'église
- **Vuippens** : parking du restaurant
- **Sorens** : parking de la halle polyvalente

Afin de garantir la sécurité des enfants, notamment aux abords des écoles, nous vous demandons de respecter absolument ces lieux de dépose et d'accompagner de faire ensuite le trajet à pieds avec vos enfants jusqu'au lieu de prise en charge des bus scolaires.

# Sécurité

- Les parents sont responsables pour le cas où l'élève n'utilise pas les transports scolaires.  
**Les absences seront signalées au chauffeur** directement par les parents (Klapp).
- Les enfants attendent le bus dans la cour de récréation ou à l'endroit précisé par les chauffeurs et les enseignants lors de premiers jours de la rentrée scolaire.

# Surveillance

- La surveillance des enfants est organisée pour les deux types de moments suivants
  - Dès le moment où **les bus ont déposé les premiers élèves dans la cour** jusqu'au moment où l'école débute.
  - Dès le moment où les cours sont terminés **jusqu'au moment où les élèves prennent le bus.**
- Les enfants attendant le bus dans leur village pour venir à l'école sont sous la responsabilité des parents.

# Comportement attendu dans le bus scolaire

- En début d'année scolaire, les enfants signent une charte les engageant à **respecter les règles de civilité lors des transports scolaires**, notamment :
  - Attendre que les bus soient arrêtés avant de se rapprocher de ceux-ci.
  - Saluer les chauffeurs et entrer calmement.
  - S'asseoir et attacher sa ceinture (le chauffeur contrôle de toute manière).
  - Garder sa ceinture attachée durant tout le trajet.
  - Respect du chauffeur et des autres enfants.
  - Utiliser un langage adéquat.
  - Ne pas jeter de déchets.
  - Ne pas dégrader les équipements.
  - Etc...

# Avertissement si problèmes de discipline

- En premier lieu, le chauffeur avertit oralement les enfants.
- En cas de comportement répété, le chauffeur avertit la direction d'école. Celle-ci intervient alors auprès des enfants par un avertissement oral et prend contact avec les parents si nécessaire.
- En cas de récidive, la même procédure est appliquée, avec en complément une information transmise à la commune de domicile de l'élève.
- Celle-ci convoque les parents et l'enfant concernés pour être entendus.
- Sur la base des éléments récoltés durant l'entretien du point 4, le Conseil communal peut prononcer une exclusion temporaire du bus et la sanction est communiquée par courrier aux parents concernés.
- En cas de question relative à un avertissement, merci de vous adresser directement à la direction de l'école et non au chauffeur du bus.

# Vos questions ?

